

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE  
-----  
COMMUNE DE BLAIN  
-----

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

ANNEE 2026

N° RH/2026/38

Le Maire de BLAIN,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU la délibération du 21 Juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 13/08/2021 après avis du comité technique,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 04/02/2026 (2 agents promouvables, dont 2 femmes – 100 % et 0 homme - 0 %),

**A R R E T E**

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026 le fonctionnaire suivant :

**1 – LOWAGIE Christine**

Soit 1 femme – 100 % et 0 homme – 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux agents.

Fait à BLAIN, le 18 février 2026

Le Maire,  
Jean-Michel BUF

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de NANTES ou par l'application Télécourants citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le

2 mars 2026

à Mme Christine LOWAGIE

Signature :

*Lowagie*

